



## Fiche suivi reclassement AESH Bouches du Rhône

Syndiqué ( e) FO : oui – non

**Vous souhaitez connaître précisément le montant de salaire que vous allez toucher suite à l'instauration de la nouvelle grille ? Remplissez la fiche ci-dessous et faites-la parvenir à votre syndicat FO [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org) ou [aesh.snudifo13@gmail.com](mailto:aesh.snudifo13@gmail.com)**

➤ Votre employeur devra vous payer rétroactivement le manque à gagner.

*Exemple : Je suis AESH et en CDI au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Je suis actuellement payée à l'indice 332 et ma quotité horaire est de 62%. Je gagne 775,23 € nets par mois. Au 1<sup>er</sup> septembre, mon employeur doit me payer à l'indice 355, soit 828,95 € nets par mois. L'employeur me devra 53,70 € nets par mois de retard.*

Nom et Prénom .....
Téléphone : ..... Adresse mail : .....
Date de signature de mon premier contrat d'AESH/AHS/APSH/EN ASH : .....
second contrat : ..... Date de signature de mon CDI : .....
Au 1 <sup>er</sup> septembre 2021, j'ai ... ans d'ancienneté de contrat (dernier contrat signé).
Quotité de travail (entourer la bonne quotité) : 54% 61% 100% Autre : ...%
Mon indice majoré de rémunération actuel : .....
Etablissement(s) d'affectation : .....

### Correspondance ancienneté/salaire après reclassement, dû au 1<sup>er</sup> septembre 2021

Ancienneté	Niveau	Indice majoré	Mon salaire net pour une quotité horaire de 100%	Mon salaire net pour une quotité de 61%	Mon salaire net pour une quotité de 54%
J'ai moins de 3 ans d'ancienneté et donc en CDD	1	335 341 depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 21*	1261,66/ 1284,26€	769,61€ 783,40€	681,30€ 693,50€
J'ai plus de 3 ans d'ancienneté ou j'ai signé un deuxième CDD	2	345	1299,32€	792,58€	701,63€
Je suis en CDI	3	355	1336,99€	815,56€	721,97€
Au 1 <sup>er</sup> septembre 2021, je suis en CDI depuis 3 ans	4	365	1374,65€	838,54€	742,31€
Au 1 <sup>er</sup> septembre 2021, je suis en CDI depuis 6 ans	5	375	1412,31€	862,73€	762,65€
Au 1 <sup>er</sup> septembre 2021, je suis en CDI depuis 9 ans	6	385	1449,97€	884,48€	782,98€

**NB : si votre indice majoré, après reclassement, est inférieur à votre indice majoré de rémunération actuel, votre indice de rémunération actuel est maintenu. Afin de suivre votre dossier, joignez vos contrats et de votre dernière fiche de paie**

\*Augmentation de 2,2% du SMIC.